



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

23 NOV. 1983

2010

Au Conseil fédéral

Bern, le 25 octobre 1983

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
Postulat du Conseil national 81.427 du 18 juin 1981

Vu la proposition du DFAE du 26 octobre 1983,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde en réponse au postulat du Conseil national 81.427 du 18 juin 1981 est approuvé.
2. Le Département des affaires étrangères est autorisé à le publier.
3. La Chancellerie fédérale informe les membres des Chambres fédérales de la publication de ce rapport.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
	X	EDI	3	-
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
	X	EVD	5	-
		EVED		
	X	BK	4	-
		EFK		
		Fin. Del.		





DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Distribuée

Au Conseil fédéral

Berne, le 26 octobre 1983

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
Postulat du Conseil national 81.427 du 18 juin 1981

---

Le 31 août 1981 le Conseil fédéral a accepté le postulat Morf ci-dessus qui l'invitait à présenter un rapport sur:

- a. les efforts qu'il a entrepris au titre de la coopération suisse au développement et de l'aide technique en faveur de la promotion des femmes dans les pays en développement;
- b. les possibilités (mesures de caractère bilatéral ou autonome) qui s'offrent à lui d'encourager plus intensément la promotion de cette catégorie particulièrement défavorisée des populations du tiers monde.

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des Affaires étrangères a rédigé le rapport demandé; il figure à l'annexe.

Consultés dans le cadre de la procédure de co-rapport restreinte, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures du DFEP et le Secrétariat de la commission fédérale pour les questions féminines, près l'Office fédéral des affaires culturelles du DFI, ont donné leur accord à ce texte.

Nous vous proposons en conséquence de prendre la décision ci-jointe:

1. Le rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde en réponse au postulat Morf du 18 juin 1981 (81.427) est approuvé.
2. Le Département des affaires étrangères est autorisé à le publier
3. La Chancellerie fédérale informe les membres des Chambres fédérales de la publication de ce rapport.

Pierre Aubert

Annexes: Rapport (f + all.)

Pour co-rapport à: DFEP  
DFI

Extrait du protocole: DFAE  
DFEP  
DFI  
BK pour exécution

RAPPORT

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
Postulat du Conseil national 81.427 du 18 juin 1981

---

L'AIDE AUX FEMMES DU TIERS MONDE

Vu la proposition du DFAE du 26 octobre 1983,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde en réponse au postulat du Conseil national 81.427 du 18 juin 1981 est approuvé.
2. Le Département des affaires étrangères est autorisé à le publier.
3. La Chancellerie fédérale informe les membres des Chambres fédérales de la publication de ce rapport.

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
Postulat du Conseil National (N° 81.427 du 18 Juin 1981)

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

RAPPORT

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

SUR

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

L'AIDE AUX FEMMES DU TIERS MONDE

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

DU

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

POSTULAT DU CONSEIL NATIONAL 81.427 DU 18 JUIN 1981

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Le Conseil National a l'honneur de vous adresser ce rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde. Il est le fruit de nos efforts et de nos préoccupations.

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
Postulat du Conseil National (Morf) 81427 du 18 juin 1981

---

Le Conseil Fédéral a été invité à présenter un rapport sur:

- a. les efforts qu'il a entrepris au titre de la coopération suisse au développement et de l'aide technique en faveur de la promotion des femmes dans les pays en développement;
- b. les possibilités (mesures de caractère bilatéral ou autonome) qui s'offrent à lui d'encourager plus intensément la promotion de cette catégorie particulièrement défavorisée des populations du tiers monde.

\*

Le rapport demandé a été élaboré par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères, en consultation avec l'Office fédéral des affaires économiques extérieures du Département fédéral de l'économie publique, et le Secrétariat de la commission fédérale pour les questions féminines (près l'Office fédéral des affaires culturelles du Département fédéral de l'intérieur).

Berne, le 30 septembre 1983

## I. INTRODUCTION

Le Conseil fédéral a accepté sans réserves ce postulat et partage les préoccupations à l'origine de la démarche de son auteur et des co-signataires. Il considère en effet que la situation et le rôle de la femme dans le processus de développement sont au centre de la problématique du développement économique et social. Il est en outre convaincu qu'il faut vouer à cette situation et à ce rôle une grande attention lors d'interventions extérieures, telles les mesures de coopération internationale au développement; il importe en effet d'éviter un impact négatif de ces mesures sur la situation des femmes dans les régions ou pays bénéficiaires de ces mesures, étant entendu qu'il convient, chaque fois que cela est possible, que ces interventions extérieures contribuent positivement à l'amélioration de la situation et du rôle de la femme.

Le Conseil fédéral est pleinement conscient du fait que, souvent défavorisées au sein de leur propre société (une situation qui tend même à s'aggraver dans certains cas) et confrontées, plus durement que les hommes, aux multiples nécessités, souvent triviales mais combien essentielles, liées à leur survie et à celle de leur famille, les femmes n'en sont pas moins des acteurs irremplaçables dans le processus de développement économique et social.

En raison justement des nombreuses fonctions propres de la femme (lesquelles ne se limitent pas aux seules fonctions biologiques et sociales de mère, d'éducatrice et de maîtresse de maison), la situation et le rôle de cette dernière ne devraient pas seulement être pris en considération pour des raisons d'équité et de justice, mais aussi pour des raisons d'efficacité des efforts propres des communautés concernées et de ceux consentis par la coopération internationale visant à encourager le processus global de développement.

Dans cette perspective, le rappel de l'esprit de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales de 1976 ainsi que des encouragements proférés par les instances internationales semble particulièrement indiqué. De l'avis du Conseil

fédéral toutefois, il faut éviter la tentation, certes grande, de vouloir isoler le problème féminin et désirer y répondre principalement par des actions dans les pays en voie de développement ne s'adressant spécifiquement et uniquement qu'aux femmes.

Le chapitre qui suit répond à la première requête de l'auteur du postulat en livrant un aperçu de ce qu'entreprend le Conseil fédéral au titre de la coopération au développement et de l'aide technique en faveur de la promotion des femmes dans les pays en développement.

## 2. EFFORTS ENTREPRIS PAR LE CONSEIL FEDERAL

C'est essentiellement dans le cadre de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du Département fédéral des affaires étrangères (à laquelle échoit, entre autres, la responsabilité de la mise en oeuvre des mesures opérationnelles de coopération au développement) que sont entrepris des efforts continus d'information et de réflexion menant à la sensibilisation nécessaire ainsi qu'à la définition d'une politique dans ce domaine. Il s'agit d'un processus permanent de nature empirique, selon lequel les connaissances nouvelles sont réunies et les expériences faites (par la DDA, par d'autres organismes de coopération ou par le partenaire seul) analysées afin de déterminer les conséquences qui peuvent en être tirées pour la philosophie et l'action.

Cette démarche est facilitée par le fait que c'est la DDA qui, en principe, représente la Suisse dans les instances internationales où cette question est abordée et qui, le cas échéant, participe à l'élaboration de la position de notre Gouvernement.

### 2.1. Sensibilisation et définition d'une politique

Afin de permettre la définition d'une politique réaliste et d'assurer sa mise en oeuvre, il a fallu favoriser la prise de conscience des divers collaborateurs de la DDA, à la Centrale et sur le terrain.

Au nombre des efforts entrepris par le Conseil fédéral dans cette perspective figurent :

- la création, à la DDA, dès 1976, d'un poste de conseiller pour le développement social pour suivre, entre autres, les questions touchant à la femme dans le développement;
- la publication, en 1980, d'un numéro de "Entwicklung+ Développement" (E+D/7) consacré exclusivement à ce problème;
- la formulation, en juin 1981, de directives internes de la DDA à ce sujet, suivie de leur application provisoire;
- l'adoption, en janvier 1983, de ce texte sous la forme de lignes directrices de la DDA, demandant notamment que toute action de coopération au développement soit précédée de l'examen des questions suivantes :

- a) Quels sont, dans la région concernée, la situation des femmes et le rôle qu'elles jouent dans la société ?
- b) Quel est l'effet de l'action envisagée sur les différents aspects de la situation des femmes ?
- c) Les femmes ont-elles pu ou pourront-elles s'exprimer et participer aux décisions relatives aux actions envisagées ?
- d) S'est-on assuré que la description de la situation et les mesures envisagées correspondent bien à la réalité socio-culturelle et socio-économique propre à la société en question ?
- e) Les autres actions de développement dans la même région, notamment celles entreprises par les femmes dans les secteurs traditionnel et moderne ont-elles été prises en considération ?

## 2.2 Sur le plan multilatéral

La Confédération a contribué au fonds volontaire pour la décennie des Nations Unies de la femme, à raison de US\$ 20'000 en 1974 et en 1978 et de US\$ 50'000 en 1981.

Toutefois, pour les raisons expliquées ci-dessous au paragraphe 3.3, la Confédération n'a pas souhaité contribuer de manière régulière à ce fonds et n'a plus répondu aux demandes de contribution.

Dans les enceintes internationales la Suisse intervient régulièrement lors des réunions des diverses organisations dont elle est membre (PNUD, UNICEF, OMS, OIT, ...), pour que ces organisations tiennent compte, en particulier dans leur travail opérationnel, de la situation et du rôle de la femme dans le développement économique et social.

La Suisse prend aussi une part active aux travaux du groupe des correspondants du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur la participation de la femme au développement, qui se penche notamment sur le rôle des stratégies de développement et sur l'établissement de critères et de lignes directrices; ce groupe apporte son concours à la préparation de la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme qui doit se tenir à Nairobi en 1985.

### 2.3 Sur le plan bilatéral

Tous les projets réalisés par la DDA sont en général examinés sous l'angle de leurs conséquences pour les populations concernées - en particulier aux plans sociaux et économiques -; à cette occasion, dans la plupart des cas, l'attention devra être portée tout spécialement sur la situation de la femme. Avant de décider de l'octroi d'un crédit, la Direction s'assure que les personnes responsables de la préparation du projet se sont posées à son sujet les questions énoncées dans les directives mentionnées plus haut. Certes, ce principe n'est pas encore mis en pratique d'une manière totalement satisfaisante, mais une attention toute particulière est d'ores et déjà vouée à la situation de la femme dans les projets de développement rural intégré. Afin d'illustrer cette pratique, une présentation de quelques projets illustratifs des efforts entrepris dans ce sens figurent à l'annexe, ainsi qu'une liste de projets ayant pour but de favoriser la femme dans le développement.

### 3. POSSIBILITES D'ENCOURAGER PLUS INTENSEMENT LA PROMOTION DE LA FEMME DANS LE TIERS MONDE

3.1 Le Conseil fédéral entend poursuivre son effort dans ce domaine. L'amélioration portera sur la qualité plutôt que sur la quantité puisque, comme l'indiquent les directives édictées par la DDA, il s'agit avant tout de s'assurer que les projets, dans la mesure du possible, contribuent à promouvoir la participation de la femme au développement et que, là où l'on ne peut attendre d'effets positifs directs sur la situation de la femme, soient pour le moins évitées les éventuelles retombées négatives des mesures envisagées (p.ex. perte de revenu pour les femmes dans le cas d'un projet qui introduirait de nouvelles techniques dont profiteraient essentiellement les hommes).

Dans son dialogue et ses négociations avec ses partenaires, la DDA devrait en outre, lorsque c'est nécessaire, amener ces derniers à mieux prendre en compte les femmes, leur situation et leur rôle dans le développement économique et social.

Un accent particulier pourra être mis sur cet aspect de certains projets lors de l'évaluation de leurs résultats.

Dans ses rapports avec les organisations non gouvernementales (ONG) suisses et locales (dans les pays en développement), la DDA donnera sa préférence à celles qui partagent ces préoccupations et appuiera les projets dont la réalisation tient compte de la situation de la femme. Le cas échéant, la DDA s'inspirera des expériences faites par ces ONG dans ce domaine.

3.2. Le Conseil fédéral entend continuer de coopérer à la préparation et à la mise en oeuvre de projets spécifiquement destinés à la population féminine. De tels projets, toutefois, resteront limités en nombre pour les raisons déjà évoquées.

3.3. Le Conseil fédéral accentuera la surveillance qu'il exerce sur les organisations internationales dont il fait partie pour que cet aspect soit suffisamment pris en compte lors des discussions sur les orientations du travail des organisations, dans la

préparation des programmes pluriannuels des mesures multilatérales de coopération au développement ou dans la mise au point de projets.

Le Conseil fédéral n'entend toutefois pas participer au financement, sur le plan multilatéral, de fonds spécifiquement réservés aux projets féminins; ceci, d'une part, par souci de cohérence, entre les lignes directrices qu'il s'est fixées lui-même pour ses actions bilatérales et son action multilatérale et, d'autre part, afin d'éviter une trop grande dispersion des moyens au plan multilatéral, dispersion qui est d'ores et déjà excessive.

- 3.4 La Suisse s'est déjà déclarée prête, au terme de la deuxième session de la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, à respecter également dans le cadre de ses relations avec l'étranger les principes du plan mondial d'action des Nations Unies pour l'amélioration de la condition de la femme.

Lors de la prochaine session de cette Conférence, à l'occasion du terme de cette décennie, elle s'engagera également à défendre les intérêts des femmes du tiers monde.

Rapport sur l'aide aux femmes du tiers monde  
postulat du Conseil National (Morf) 81.427 du 18 juin 1981

---

### Texte de l'intervention

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport sur :

- a. les efforts qu'il a entrepris au titre de la coopération suisse au développement et de l'aide technique en faveur de la promotion des femmes dans les pays en développement;
- b. les possibilités (mesures de caractère bilatéral ou autonome) qui s'offrent à lui d'encourager plus intensément la promotion de cette catégorie particulièrement défavorisée des populations du tiers monde.

### Développement

A l'occasion de ses entretiens avec des femmes parlementaires suisses, Mme Helvi Sippilä, ancienne secrétaire adjointe des Nations Unies pour le développement social et l'aide humanitaire, a parlé du fonds volontaire de l'ONU visant à aider, pendant la décennie de la femme, les femmes des pays en développement les plus défavorisées, au moyen d'un programme d'action soigneusement élaboré.

Dans ces pays en effet, et plus particulièrement encore dans leurs régions rurales et dans les bidonvilles, les femmes constituent elles-mêmes un des groupes sociaux les plus désavantagés. Seule une aide spécifique tenant compte des formes culturelles du pays envisagé peut améliorer la condition féminine, notamment par des mesures favorisant la production et le stockage des denrées alimentaires, la création de coopératives pour la vente des marchandises produites par des femmes et les projets de reboisement aux environs des villages. Les femmes de ces régions ne sont souvent pas en mesure de lancer elles-mêmes les initiatives qui leur permettraient d'améliorer leur situation.

Notre loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale postule à l'art. 5, al. 2 : La coopération au développement "soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés". Apporter une aide encore plus intensive aux femmes particulièrement désavantagées des pays en voie de développement correspondrait à l'esprit de la loi précitée. Cette aide pourrait consister à soutenir le programme du fonds volontaire de l'ONU. On pourrait s'inspirer de l'excellent numéro consacré à la femme (no 7, 1980) de la revue E+D, publiée par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures. Comme le dit cette revue, "les femmes sont un des éléments clé du développement. Tout ce qui est fait, peut-être pas directement pour elles, mais en pensant à elles, contribuera au développement".

## LISTE DES ANNEXES

1. Lignes directrices de la DDA "La coopération au développement dans la perspective des femmes du tiers monde", du 18 janvier 1983.
2. Liste de projets de développement mis en oeuvre, financés ou cofinancés par la DDA et ayant une composante "femmes".
3. Description plus détaillée de quelques actions de ce type :
  - 3.1. Centre de formation de monitrices d'éducation rurale (Haute-Volta)
  - 3.2. Lije Regionalentwicklung (Turquie)
  - 3.3. Projet agricole Kibuye - PAK - (Rwanda)
  - 3.4. Ländliches Wasserversorgungsprojekt (Lesotho)
  - 3.5. Aufbau einer Basisgesundheitsversorgung in den Distrikten Ouessé und Tchaourou, Bénin
  - 3.6. Programme de puits (Honduras)
  - 3.7. Projet UPGK [Nutrition] (Indonésie)
  - 3.8. Projet d'irrigation "Sumani", Ouest-Sumatra (Indonésie)

BERICHT

ÜBER

DIE HILFE FÜR FRAUEN IN ENTWICKLUNGSLÄNDERN

VOM

POSTULAT DES NATIONALRATES 81.427 VOM 18. JUNI 1981

Bericht über die Hilfe für Frauen in Entwicklungsländern  
 Postulat des Nationalrates (Morf) 81.427 vom 18. Juni 1981

---

LISTE DES ANNEXES

Der Bundesrat wurde eingeladen, Bericht zu erstatten:

- a. über seine Bemühungen, im Rahmen schweizerischer Entwicklungszusammenarbeit und technischer Hilfe die Förderung der Frauen in Entwicklungsländern zu berücksichtigen;
- b. über seine Möglichkeiten, die Förderung dieser besonders benachteiligten Bevölkerungsgruppen teils durch bilaterale, teils durch autonome Massnahmen noch zu verstärken.

Dieser Bericht wurde von der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (Eidgenössisches Departement für Auswärtige Angelegenheiten) nach Rücksprache mit dem Bundesamt für Aussenwirtschaft (Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement) und mit dem Sekretariat der Eidgenössischen Kommission für Frauenfragen (Bundesamt für Kulturpflege, Eidgenössisches Departement des Innern) ausgearbeitet.

Bern, den 30. September 1983

## 1. EINFUEHRUNG

Der Bundesrat hat dieses Postulat ohne Vorbehalt entgegengenommen und teilt die Anliegen, welche die Postulatstellerin und die Mitunterzeichner zu diesem Vorstoss bewegt hat. Seiner Meinung nach sind die Lage der Frau und ihre Rolle im Entwicklungsprozess für die Problematik der wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung in der Tat von zentraler Bedeutung. Er ist davon überzeugt, dass bei aussenpolitischen Interventionen, wie es die Massnahmen der internationalen Entwicklungszusammenarbeit sind, der Lage und Rolle der Frau grösste Aufmerksamkeit geschenkt werden muss; es ist zu vermeiden, dass sich solche Massnahmen auf die Lage der Frau in den betreffenden Gebieten und Ländern negativ auswirken; wo immer möglich, sollten diese aussenpolitischen Interventionen zur Verbesserung der Lage und Stellung der Frau beitragen.

Der Bundesrat ist sich der Tatsache vollkommen bewusst, dass die Frauen unverzichtbare Träger des wirtschaftlichen und sozialen Entwicklungsprozesses sind: sie werden innerhalb ihrer eigenen Gesellschaft oft benachteiligt (in einigen Fällen verschlechtert sich ihre Situation sogar immer mehr) und sie werden stärker als die Männer mit den vielfältigen, elementaren und doch so wichtigen Bedürfnissen im Zusammenhang mit ihrem Ueberleben und demjenigen ihrer Familien konfrontiert.

Gerade wegen der zahlreichen Funktionen der Frau (die sich nicht auf ihre biologischen und sozialen Funktionen als Mutter, Erzieherin und Hausfrau beschränken) muss ihrer Lage und Rolle nicht nur aus Gründen der Gleichheit und Gerechtigkeit Rechnung getragen werden, sondern auch im Hinblick auf die Wirksamkeit der Selbsthilfe der betreffenden Gemeinschaften und den Erfolg der Massnahmen der internationalen Zusammenarbeit, mit dem Ziel, den Entwicklungsprozess auf globaler Ebene zu fördern.

Von diesem Standpunkt aus betrachtet ist der Hinweis auf das Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe aus dem Jahre 1976 und auf die Bemühungen internationaler Organisationen vollkommen gerechtfertigt. Dennoch sollte man sich nach Ansicht des Bundesrates - auch wenn die Versuchung gross ist - nicht dazu verleiten lassen, die Probleme der Frau aus dem Zusammenhang zu lösen und ihnen vor allem mit spezifischen, ausschliesslich auf die Frau ausgerichteten Aktionen in den Entwicklungsländern zu begegnen.

Als Antwort auf den ersten Antrag der Postulatstellerin gibt das folgende Kapitel einen Ueberblick über die Bemühungen des Bundesrates, im Rahmen der Entwicklungszusammenarbeit und technischen Hilfe die Förderung der Frauen in den Entwicklungsländern zu berücksichtigen.

## 2. TAETIGKEIT DES BUNDESRATES

Die ständige Informationsarbeit und Reflexion, die zur nötigen Sensibilisierung und schliesslich zur Festlegung einer Politik auf diesem Gebiet führen, gehören in erster Linie in den Tätigkeitsbereich der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH) des Departements für Auswärtige Angelegenheiten. Diese ist unter anderem auch für Durchführung der operationellen Massnahmen zuständig. Bei dieser gesamten Tätigkeit handelt es sich um einen ununterbrochenen empirischen Prozess, indem neue Erkenntnisse gesammelt und Erfahrungen (der DEH, anderer Entwicklungsorgane oder auch der Partner der Entwicklungszusammenarbeit allein) ausgewertet werden, um daraus Schlüsse für Konzeption und weitere Massnahmen zu ziehen.

Diese Vorgehensweise wird dadurch vereinfacht, dass es in der Regel die DEH ist, welche die Schweiz bei den zuständigen internationalen Organisationen vertritt und die gegebenenfalls bei Stellungnahmen unserer Regierung mitwirkt.

## 2.1. Sensibilisierung und Festlegung einer Politik

Damit eine realistische Politik bestimmt und auch verwirklicht werden kann, war es zunächst notwendig, dass sich die verschiedenen Mitarbeiter der DEH, in der Zentrale und im Feld, der Problematik stärker bewusst wurden.

In diese Richtung zielten unter anderem folgende Massnahmen des Bundesrats:

- Im Jahre 1976: Schaffung der Stelle eines Beraters für soziale Entwicklung bei der DEH, der sich unter anderem mit dem Problemkreis der Frau in der Entwicklungszusammenarbeit befasst;
- Im Jahre 1980: Ausarbeitung und Herausgabe einer Nummer der Zeitschrift "Entwicklung+Développement" (E+D/7), die ausschliesslich dieser Frage gewidmet war;
- Im Juni 1981: Entwurf diesbezüglicher interner Anweisungen der DEH und deren provisorische Anwendung;
- Im Januar 1983: Verabschiedung dieses Textes in Form interner Richtlinien der DEH. Darin wird insbesondere verlangt, dass jede Massnahme der Entwicklungszusammenarbeit nach folgenden Kriterien geprüft werden muss:
  - a) Wie ist die Lage der Frauen im betreffenden Gebiet und welche Rolle spielen sie in der Gesellschaft?
  - b) Wie wird sich die geplante Aktion auf die verschiedenen Aspekte der Lage der Frauen auswirken?
  - c) Hatten die Frauen, oder werden sie Gelegenheit erhalten ihre Meinung zu äussern und bei den geplanten Massnahmen mitzuentcheiden?
  - d) Hat man die Lage und die geplanten Massnahmen nach wirklichkeitstreuen Massstäben beurteilt, die der sozio-kulturellen und -wirtschaftlichen Realität der betroffenen Gesellschaft entsprechen?

- e) Sind andere Entwicklungsaktivitäten in der gleichen Region, vor allem solche die von Frauen ausgehen und den traditionellen oder modernen Bereich betreffen, mitberücksichtigt worden?

## 2.2. Multilaterale Ebene

Der Bund hat an den freiwilligen Fonds für die UNO-Dekade der Frau in den Jahren 1974 und 1978 Beiträge von US\$ 20'000 und 1981 einen Beitrag von US\$ 50'000 geleistet. Aus den nachstehend unter Abschnitt 3.3 genannten Gründen hat der Bund jedoch darauf verzichtet, sich regelmässig an diesem Fonds zu beteiligen und hat die Beitragsersuchen nicht mehr berücksichtigt.

Als Mitglied verschiedener Organisationen (UNDP, UNICEF, WHO, ILO,...) unternimmt die Schweiz in den internationalen Gremien immer wieder Vorstösse mit dem Ziel, dass diese Organisationen, insbesondere in ihrer operationellen Tätigkeit, der Lage der Frau und ihrer Rolle im wirtschaftlichen und sozialen Entwicklungsprozess Rechnung tragen.

Zudem wirkt die Schweiz aktiv mit in der zum OECD-Entwicklungsausschuss (DAC) gehörenden Arbeitsgruppe über die Beteiligung der Frau an der Entwicklung. Diese Gruppe befasst sich in erster Linie mit der Bedeutung von Entwicklungsstrategien und der Ausarbeitung von Kriterien und Richtlinien. Daneben nimmt sie an den Vorbereitungsarbeiten für die Weltkonferenz zur UNO-Dekade der Frau, die im Jahre 1985 in Nairobi stattfinden wird, teil.

## 2.3. Bilaterale Ebene

Alle vom Bund realisierten Projekte werden im allgemeinen auf ihre Auswirkungen auf die betroffene Bevölkerung hin geprüft - i.B. soziale und wirtschaftliche Auswirkungen -, wobei in den meisten Fällen auch die Lage der Frau besonders beachtet werden soll. Bevor die Direktion einen Kredit gewährt, überzeugt sie sich davon, ob die für die Ausarbeitung des

Projekts verantwortlichen Mitarbeiter die in den erwähnten Richtlinien enthaltenen Kriterien berücksichtigt haben. Auch wenn dieses Prinzip heute noch nicht völlig zufriedenstellend in die Praxis umgesetzt ist, wird in den Projekten zur integrierten ländlichen Entwicklung der Lage der Frau schon jetzt besondere Aufmerksamkeit geschenkt. Neben einer Uebersicht über die Projekte zur Förderung der Frau in der Entwicklungszusammenarbeit werden im Anhang zur Veranschaulichung dieser Praxis einige Projekte vorgestellt, welche die in dieser Richtung unternommenen Bemühungen aufzeigen.

### 3. MOEGLICHKEITEN ZUR VERMEHRTEN FOERDERUNG DER FRAU IN DER DRITTEN WELT

3.1. Der Bundesrat wird seine Bemühungen auf diesem Gebiet fortsetzen. Eine Verbesserung wird eher bei der Qualität als bei der Quantität zu suchen sein: Gemäss den von der DEH herausgegebenen Richtlinien geht es in erster Linie darum, sicherzustellen, dass die Projekte nach Möglichkeit dazu beitragen, die Beteiligung der Frau an der Entwicklungszusammenarbeit zu fördern; dort, wo keine direkte positive Auswirkungen auf die Lage der Frau zu erwarten sind, sollen zumindest die möglichen negativen Auswirkungen vermieden werden (z.B. Einkommensverlust für Frauen, da das Projekt die neuen Arbeitstechniken hauptsächlich den Männern zur Verfügung stellt).

Die DEH wird darüberhinaus versuchen, im Dialog und in den Verhandlungen mit ihren Partnern diese, wenn nötig, dazu zu veranlassen, die Frauen, ihre Lage und ihre Rolle bei der wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung vermehrt zu berücksichtigen.

Bei der Evaluation wird es möglich sein, diesen Aspekt gewisser Projekte besonders hervorzuheben.

In ihren Beziehungen mit den schweizerischen und lokalen (in den Entwicklungsländern ansässigen) nichtstaatlichen Organisationen (NSO), wird sich die DEH auf jene konzentrieren, welche dieses Anliegen teilen, und jene Projekte unterstützen, die der Lage der Frau Rechnung tragen. Die DEH wird sich gegebenenfalls an den von den NSO auf diesem Gebiet gemachten Erfahrungen orientieren.

3.2. Der Bundesrat gedenkt sich weiterhin an der Vorbereitung und Durchführung von Projekten zu beteiligen, die speziell auf die weibliche Bevölkerung ausgerichtet sind. Aus den bereits dargelegten Gründen wird die Zahl derartiger Projekte jedoch beschränkt bleiben.

3.3. Der Bundesrat wird in den internationalen Organisationen, denen er angehört, vermehrt darauf achten, dass diese Frage bei der Diskussion über die Ausrichtung der Tätigkeit der Organisationen, bei der Vorbereitung langfristiger multilateraler Entwicklungsprogramme oder bei der Projektplanung stärker berücksichtigt wird.

Der Bundesrat gedenkt jedoch nicht, sich auf multilateraler Ebene an der Finanzierung von Hilfsfonds zu beteiligen, die für speziell auf Frauen ausgerichtete Projekte bestimmt sind, und zwar einerseits aus Gründen der Uebereinstimmung zwischen den Richtlinien, die er sich für die eigene bilaterale Tätigkeit gesetzt hat, und seiner multilateralen Tätigkeit, und andererseits, um auf multilateraler Ebene eine zu grosse Aufsplitterung der Mittel zu vermeiden, eine Aufsplitterung, die ohnehin bereits beachtliche Ausmasse angenommen hat.

3.4. Die Schweiz hat bereits nach der letzten UNO-Weltfrauenkonferenz 1980 in Kopenhagen ihre Bereitschaft erklärt, die Prinzipien des UNO-Weltaktionsplanes zur Besserstellung der Frauen auch in ihren Beziehungen zum Ausland zu respektieren. Sie wird sich denn auch bei der nächsten UNO-Weltfrauenkonferenz zum Schluss der Dekade der Frau im Jahre 1985 für die Belange der Frauen aus der Dritten Welt einsetzen.

Begründung

1.1. Anlasslich ihrer Zusammenkunft mit Schweizer Parlamentarierinnen berichtete Frau Helvi Sipilä, ehemalige stellvertretende Generalsekretärin der UNO für soziale, humanitäre und humanitäre Angelegenheiten, vor freiwilligen UNO-Fonds, mit dem im Januar 1981 Frauen in den benachteiligten Entwicklungsländern mit einer tätig ausgestalteten Programm gefördert werden sollte.

In diesen Ländern gehören wiederum Frauen, vor allem jene in ländlichen Bereichen, zu den am stärksten benachteiligten Gruppen. Nach ihrem besonderen geschlechtlichen Charakter des betreffenden Landes berücksichtigende Hilfe-Beispiele bei der Produktion, Lagerung, Vermarktung, Verpackung, der Gründung von Kooperativen aus Verkauf der von Frauen erzeugten Waren, bei Wiederherstellung von zerstörtem Eigentum, eine Frau könnte die Lage dieser Frauen verbessert werden, selbst sind sie jedoch, was die finanzielle Unterstützung anbelangt, zu einer Unser Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe postulierte im Artikel 2 Absatz 2 die Entwicklungszusammenarbeit unterstützt in erster Linie die Entwicklungsländer, Regionen und Bevölkerungsgruppen.

Es wäre also eher im Sinn dieses Gesetzes, wenn man sich bei der Inanspruchnahme des freiwilligen UNO-Fonds, sich bei der Inanspruchnahme der ausserordentlichen Frauen-Ausgabe der Weltbank "FD" der Diktation für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe und des Bundesgesetzes für Anwesenheitschaft (Nr. 7/1980), noch intensiver für diese besonders benachteiligten Frauen in den Entwicklungsländern einsetzen würde. Frauen sind eines der Schlüssel-Elemente für die Entwicklung, daher es in der oben angeführten Zeitschrift, was getan wird, vielleicht nicht direkt für die aber im Gedanken an sie, wird zur Entwicklung beitragen.

Bericht über die Hilfe für Frauen in Entwicklungsländern  
 Postulat des Nationalrates (Morf) 81.427 vom 18. Juni 1981

---

### Text des Vorstosses

Der Bundesrat wurde eingeladen, Bericht zu erstatten:

- a. über seine Bemühungen, im Rahmen schweizerischer Entwicklungszusammenarbeit und technischer Hilfe die Förderung der Frauen in Entwicklungsländern zu berücksichtigen;
- b. über seine Möglichkeiten, die Förderung dieser besonders benachteiligten Bevölkerungsgruppen teils durch bilaterale, teils durch autonome Massnahmen noch zu verstärken.

### Begründung

Anlässlich ihrer Zusammenkunft mit Schweizer Parlamentarierinnen berichtete Frau Helvi Sippilä, ehemalige Stellvertretende Generalsekretärin der UNO für soziale Entwicklung und humanitäre Angelegenheiten, vom freiwilligen UNO-Fonds, mit dem im Jahrzehnt der Frauen in den benachteiligtsten Entwicklungsländern mit einem sorgfältig ausgearbeiteten Programm geholfen werden sollte.

In diesen Ländern gehören wiederum Frauen, vor allem jene in ländlichen Regionen und in Slumquartieren der Städte, zu den benachteiligtsten Bevölkerungsgruppen. Nur durch besonders gezielte, die Kulturformen des betreffenden Landes berücksichtigende Hilfe - zum Beispiel bei der Produktion und Lagerung von Nahrungsmitteln, bei der Gründung von Kooperativen zum Verkauf der von Frauen produzierten Waren, bei Wiederaufforstungsprojekten in der Umgebung eines Dorfes - könnte die Lage dieser Frauen gebessert werden; selber sind sie oft kaum imstande, die nötige Initiative zur Selbsthilfe zu ergreifen.

Unser Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe postuliert im Artikel 5 Absatz 2: "Die Entwicklungszusammenarbeit unterstützt in erster Linie die ärmeren Entwicklungsländer, Regionen und Bevölkerungsgruppen".

Es wäre also sicher im Sinn dieses Gesetzes, wenn man sich bei uns, in Anlehnung an das Programm des freiwilligen UNO-Fonds, aber auch in Anlehnung an die ausgezeichnete "Frauen"-Ausgabe der Zeitschrift "ED" der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe und des Bundesamtes für Aussenwirtschaft (Nr. 7/1980), künftig noch intensiver für diese besonders benachteiligten Frauen in Entwicklungsländern einsetzen würde. "Frauen sind eines der Schlüsselemente für die Entwicklung", heisst es in der oben angeführten Zeitschrift, "was getan wird, vielleicht nicht direkt für die Frau, aber im Gedanken an sie, wird zur Entwicklung beitragen."

2003 Berns, le 27 décembre 1981

LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

LISTE DES ANNEXES

1. Lignes directrices de la DDA "La coopération au développement dans la perspective des femmes du tiers monde", du 18 janvier 1983.
2. Liste de projets de développement mis en oeuvre, financés ou cofinancés par la DDA et ayant une composante "femmes".
3. Description plus détaillée de quelques actions de ce type :
  - 3.1. Centre de formation de monitrices d'éducation rurale (Haute-Volta)
  - 3.2. Lije Regionalentwicklung (Turquie)
  - 3.3. Projet agricole Kibuye - PAK - (Rwanda)
  - 3.4. Ländliches Wasserversorgungsprojekt (Lesotho)
  - 3.5. Aufbau einer Basisgesundheitsversorgung in den Distrikten Ouessé und Tchaourou, Bénin
  - 3.6. Programme de puits (Honduras)
  - 3.7. Projet UPGK [Nutrition] (Indonésie)
  - 3.8. Projet d'irrigation "Sumani", Ouest-Sumatra (Indonésie)

vous ceux qui se soucient de l'avenir de leur société (ou de l'avenir de la société des autres). Cela non seulement pour une raison d'équité - la moitié de la population est constituée par des femmes et leur situation est souvent particulièrement dure dans le tiers monde - mais aussi parce que les conditions dans lesquelles elles vivent concernent l'ensemble de la société.

1.2 Toute la société est concernée

La situation des femmes à l'intérieur de leur société n'est pas un problème "féminin", cette situation résulte de l'ensemble des facteurs qui façonnent la société dont elles font partie.

t. 300-23 - CZ/tf

3003 Berne, le 27 décembre 1982

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT  
DANS  
LA PERSPECTIVE DES FEMMES DU TIERS MONDE

---

Lignes directrices de la  
Direction de la Coopération au  
Développement et de l'Aide humanitaire

---

- |   |      |
|---|------|
| 1. Caractéristiques de la situation de la femme dans le tiers monde | p. 1 |
| 2. La règle d'or de la coopération au développement                 | p. 4 |
| A. Les faits à se rappeler  | p. 4 |
| B. Les questions à examiner   | p. 7 |

1. CARATERISTIQUES DE LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE TIERS MONDE

---

1.1 Pourquoi se préoccuper des femmes ?

La situation des femmes doit entrer dans les préoccupations de tous ceux qui se soucient de l'avenir de leur société (ou de l'avenir de la société des autres). Cela non seulement pour une raison d'équité - la moitié de la population est constituée par des femmes et leur situation est souvent particulièrement dure dans le tiers monde - mais aussi parce que les conditions dans lesquelles elles vivent concernent l'ensemble de la société.

1.2 Toute la société est concernée

La situation des femmes à l'intérieur de leur société n'est pas un problème "féminin", cette situation résulte de l'ensemble des facteurs qui façonnent la société dont elles font parties;

de même, la position et la condition des femmes sont déterminantes pour la manière dont cette société pourra se développer. Dans cette perspective, il convient aussi de prendre en considération la situation de la famille, tenant compte du rôle que la femme y joue. Les changements nécessaires pour améliorer la situation de la femme ne sont pas l'affaire de la femme uniquement mais concernent tous les membres de la société.

### 1.3 Diversité des situations

"La femme du tiers monde" n'est qu'une vue de l'esprit : les situations des femmes des différents pays et populations d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique sont multiples et diverses.

### 1.4 Constantes

Malgré la diversité, il y a cependant quelques constantes :

- . surcharge de travail (ménage plus participation à la production, fréquemment avec des moyens faibles et dans des conditions physiques difficiles);
- . risques pour la santé (notamment en raison des grossesses puis des naissances dont les risques sont aggravés par la surcharge physique, la malnutrition et les conditions insuffisantes d'hygiène);
- . discrimination en matière d'éducation ou de formation professionnelle;
- . Dans beaucoup de sociétés difficulté - souvent croissante avec la "modernisation" des structures - de faire entendre leur voix dans les décisions extra-familiales.

### 1.5 Différence entre réalité et image

Deux constantes méritent d'être mentionnées à part :

- . la méconnaissance, par les institutions officielles, dans les plans de développement, de l'apport économique des femmes : leur contribution comme force de travail notamment dans le

secteur agricole; l'importance aussi de leur apport à travers la production pour l'autoconsommation ou pour le "secteur non structuré", les économies qu'elles peuvent faire au niveau de la famille et grâce à la protection de la santé (rôle rendu de plus en plus difficile dans beaucoup de cas);

. la diversité des fonctions "féminines" : l'ensemble des fonctions et responsabilités économiques, sociales et culturelles telles qu'elles sont assumées par les femmes ne se limite pas au stéréotype "féminin" procréation, éducation, ménage; leur rôle prend des formes diverses selon les sociétés, le plus souvent très différentes des formes habituelles en Europe et fréquemment très différentes aussi de ce que nous croyons percevoir de l'extérieur. Le plus souvent les femmes ont d'importantes fonctions économiques au sein de la famille (dans beaucoup de sociétés la mère est responsable, en partie ou totalement, de la subsistance de la famille; le nombre de femmes seules "chef de ménage" augmente. En dehors de la famille elles ont fréquemment aussi un rôle économique considérable (surtout dans la production artisanale et souvent aussi dans le commerce ou la petite restauration). Souvent elles jouent aussi un rôle culturel qui leur est propre.

#### 1.6 La révolution culturelle est à opérer par la société elle-même

Pour permettre aux femmes d'être membres à part entière de leur société, de participer aux décisions, d'agir au bénéfice de tous et de bénéficier de l'action des autres, de profonds changements sont nécessaires : changements d'attitude et changements structurels, sur le plan socio-culturel et sur le plan socio-économique. Ce qu'il faut souvent, c'est le changement de la société. Or un tel changement - en fait une "révolution culturelle" - ne peut être déterminé et réalisé que par la société elle-même.

### 1.7 L'effet du "développement"

La plupart des actions de développement - les projets de coopération au développement mais aussi les actions de modernisation ou les actions visant à renforcer la production - méconnaissent à la fois la situation des femmes, leur apport et les structures par lesquelles elles interviennent. Généralement ces actions s'adressent exclusivement aux hommes. Le résultat en est que souvent et pour la majorité des femmes la situation de ces dernières s'en trouve aggravée. Fréquemment elle a plus de travail mais moins de revenu : extension des cultures de rente gérées par le mari mais travaux effectués en partie par la femme; extension des terres dont dispose le mari, diminution de celles que la femme cultive pour nourrir la famille, sans avoir accès aux instruments modernes ni au crédit pour se les procurer. Des activités traditionnellement féminines dans certaines sociétés - telles que l'artisanat ou l'élevage - sont masculinisées avec la modernisation et les femmes se voient souvent éliminées par les hommes. Souvent les femmes n'ont pas accès aux structures de décision "modernes", par exemple dans les coopératives.

## 2. LA REGLE D'OR DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

En suivant la méthode chinoise on pourrait se donner la règle suivante : "Avant d'intervenir, se rappeler les quatre faits fondamentaux et se poser les trois questions clefs puis les deux questions de contrôle".

### A. Les faits à se rappeler

=====

#### a) La situation de la femme

- La situation des femmes - à savoir leurs moyens d'action, leurs difficultés, leur rôle et leurs responsabilités ainsi que leurs possibilités ou au contraire leur incapacité de

participer aux décisions - détermine très largement les effets que peut avoir tout changement socio-économique et socio-culturel; cette situation est par conséquent décisive pour toute action de développement et pour le bénéfice que la société peut en tirer à long terme.

- Tout projet de développement modifiant peu ou prou les structures ou la situation socio-économique et socio-culturelle a des répercussions sur les femmes.

b) Conditions du changement

- Pour améliorer la situation de la femme et pour assurer sa participation aux décisions, le principal acteur est la femme elle-même et avec elle sa société.
- Pour agir à bon escient, il faut connaître la situation dans laquelle on intervient. L'analyse de la situation, des fonctions et des responsabilités des femmes ne peut que difficilement être faite par des agents extérieurs et il est généralement préférable de la faire de l'intérieur.

Les organisation privées locales et les autres institutions locales sont souvent particulièrement bien placées pour faire cette analyse et pour agir ensuite.

c) Le rôle de la coopération

- Par conséquent, le rôle de la coopération n'est pas d'"aider les femmes" ni même d'"amener la société à améliorer la situation de la femme". Le rôle de la coopération doit être de permettre à la société en question de mieux analyser les réalités puis d'opérer les changements nécessaires; et ce en vue d'une société plus juste dont chacun - homme ou femme - peut être membre à part entière : participer aux décisions, agir au bénéfice de tous, bénéficier de l'action des autres.

- La coopération peut être neutre : veiller à ce que rien dans ses méthodes d'intervention ou dans le contenu de son apport n'affaiblisse cette capacité d'analyse et d'action; elle peut être permissive : rendre possible l'analyse et l'action; son rôle peut parfois être celui d'un catalyseur : inciter la société - la "population" et les "décideurs" - à faire ces analyses et à opérer les changements.

#### d) L'action

- Pour bénéficier aux femmes, l'action doit
  - . soit améliorer leur situation physique, sanitaire ou matérielle ou renforcer les moyens dont elles disposent;
  - . soit leur permettre d'avoir plus de pouvoir dans les décisions qui concernent la famille et les décisions qui concernent l'avenir de la société dont elles font partie;
  - . si possible les deux effets doivent être obtenus à la fois.
- Le projet "féminin" est justifié et souhaitable si l'action permet de remédier directement et effectivement à une insuffisance propre à la situation des femmes (par exemple créer des revenus pour la mère de famille ou alléger sa charge de travail), sans pour autant instituer ou renforcer inutilement la concurrence entre hommes et femmes. La plupart du temps cependant le bénéfice pour les femmes n'est pas obtenu en intervenant uniquement auprès des femmes.

B. Les questions à examiner  
 =====

Dans toute action de coopération au développement les cinq questions suivantes doivent être posées. L'examen de ces questions devrait être une condition de l'appui de la DDA.

La réponse aux trois premières doit être donnée en premier lieu par les femmes elle-mêmes, à travers les organisations ou groupements de femmes ou d'autres organisations locales appropriées :

- a) Quelle est, dans la région concernée et pour les différents groupes sociaux en question, la situation des femmes (quelles sont leurs tâches et responsabilités, les difficultés qu'elles rencontrent; quels sont les moyens dont elles disposent et quels sont les facteurs qui les aident à remplir leur tâche; quelle part prennent-elles dans les décisions qui concernent directement la famille et dans les décisions extra-familiales, quelles sont leurs responsabilités dans ces affaires, quel est leur pouvoir) ?
- b) Quel est l'effet de l'action envisagée sur les différents aspects de la situation des femmes ?
- c) Les femmes ont-elles pu s'exprimer et pourront-elles participer aux décisions relatives aux actions envisagée ?

Les deux dernières questions sont des questions de contrôle. Elles doivent être examinées en commun par les responsables locaux et l'agence de coopération. Elle ne se rapportent pas spécifiquement à la situation de la femme mais peuvent être particulièrement révélatrices à ce sujet. Ces questions s'imposent en vue de déterminer si le point de départ de l'action envisagée est correct ou non.

- d) La description de la situation et les mesures envisagées correspondent-elles à la situation socio-culturelle et socio-économique propre à la société en question ou les analyses qui ont été effectuées et les méthodes proposées sont-elles avant tout déterminées par les structures socio-culturelles et les modes de développement propres à d'autres cultures, par exemple aux sociétés industrielles ?
- e) A-t-on tenu compte aussi des autres actions dans le même domaine, notamment de celles entreprises par les femmes, dans le secteur traditionnel et dans le secteur moderne ?

Von der DEH durchgeführte, finanzierte oder mitfinanzierte  
Projekte mit Frauenkomponente

---

Die nachfolgende Liste kann nicht vollständig sein, denn die DEH kennt kaum "Frauenprojekte", sondern bloss solche die mehr oder weniger auch mit und für Frauen durchgeführt werden. Die sektorielle Zielrichtung, nach der wir auch die Liste ordnen, ist dementsprechend sehr verschieden.

1. Schaffung von Einkommen (Handwerk, Landbau usw.)

---

Pakistan

Im Punjab Ausbildung von Instruktorinnen, die in Dörfern Frauen im Teppichknüpfen, Hygiene, Landwirtschaft und Ernährung unterrichten. Ziel: Ermöglichung eines Einkommens für Frauen aus handwerklicher Tätigkeit und Verbesserung der Lebensbedingungen.

Bangladesh

In vier ländlichen Thanas (Bezirk) Verbesserung der sozio-ökonomischen Situation von Familien ohne Landbesitz und ohne Familienväter. Anleitung zur Selbsthilfe: Kleinhandwerk, Jute- und Bambuserzeugnisse, Trinkwasserversorgung, u.a. Aktionen auf Dorfebene.

Unterstützung von YWCA (Young Women's Christian Association) Ausbildungs- und Arbeitsbeschaffungsprogramme für Frauen und Mädchen aus den untersten Bevölkerungsschichten. Förderung von Frauen selbstverwalteten Kleinbetrieben, wie Verarbeitung von Jute, Seidenspinnerei- und weberei, Kleiderkonfektion; Vermarktung der Fertigprodukte. Alphabetisierung, Erwachsenenbildung in Slumquartieren. Kindertagesheime für arbeitende Mütter.

Türkei

In 25 Dörfern in der Gegend von Lice, im Anschluss an einen Einsatz des schweizerischen Katastrophenkorps, Förderung von Teppichknüpfen, Weintraubenproduktion, Fonds für Genossenschaften, insbesondere auch für Frauen (Annex 3.2)

Brasilien

Unterstützung der Handwerksgenossenschaft COMAR (Cooperativa mista artisanal de Recife), die 500 Mitglieder zählt, wovon 70 Prozent Frauen sind. Die COMAR hilft ihren Mitgliedern nicht bloss bei der Ausbildung, sondern auch und vor allem bei der Vermarktung ihrer Produkte, die ausschliesslich aus in der nächsten Umgebung greifbarem Material gefertigt sind.

Ecuador

In Zusammenarbeit mit der lokalen Privatorganisation FEPP (Fondo Ecuatoriano Popularum Progressio) Unterstützung verschiedener Handwerkergruppen, wobei es sich bei einem grossen Teil um Frauengruppen handelt. Durch Beratung und Kredite werden die Mitglieder bei ihren handwerklichen Tätigkeiten unterstützt. FEPP versucht zudem, dem Problem der Vermarktung durch Erschliessung neuer Absatzmöglichkeiten abzuhelpfen.

2. ArbeitserleichterungObervolta

Im Rahmen eines integrierten landwirtschaftlichen Projektes im Osten Obervoltas wird eine Finanzhilfe gewährt für: Bewässerung, Lagerung, Saatgut usw., aber auch für Ausrüstungsgegenstände wie Hirsemöhlen, Karretten usw., die Frauen die Arbeit erleichtern.

Kamerun

Wasserversorgung für Dörfer in den Ostprovinzen. Wasserreservoirs, Kanäle, usw. werden in gemeinschaftlicher Arbeit erstellt. Im Rahmen dieses Projektes werden auch Nebenstrassen gebaut und Handwerker (Maurer, Brunnenmeister) ausgebildet.

Rwanda

Projet agricole Kibuye (Annex 3.3)

Lesotho

Ländliches Wasserversorgungsprojekt (Annex 3.4)

Honduras

Programme de puits (Annex 3.6)

3. GesundheitPeru

Aufbau eines Basisgesundheitsdienstes für die Gegend von Ayaviri im Departement Puno: 7 Gesundheitszentren (Dispensaires mit 8 Betten, unter der Leitung eines Arztes) und pro Zentrum etwa 3 Gesundheitsposten (unter der Leitung eines Infirmiers) Ausbildung von Dorfsanitätern (promotores de salud)

Kolumbien

Die Stiftung "Vivamos mejor" in Cali führt Hygiene-, Ernährungs- und Familienplanungskurse in den ärmeren Vorstadt-Vierteln der Stadt durch. Richtet sich direkt an Frauen.

Tansania

Unterstützung von Basisgesundheitsdiensten durch den Bau von 35 dörflichen

Pflegestationen (Versuchsphase), die auch die Gesundheit von Müttern und Kindern gewährleisten helfen sollen, und die Förderung einer Gesundheitserziehung an Schulen (Zusammenarbeit mit UNICEF).

#### Mali

Im Rahmen des Basis-Gesundheitsdienstes von Sikasso, Ausbildung lokaler, dörflicher Gesundheits-Kader, speziell von Hebammen; Errichtung von Dorfapotheken.

#### Benin

Aufbau einer Basisgesundheitsversorgung in den Distrikten Ouessé und Tchaourov (Annex 3.5)

#### Indonesien

Projekt UPGK (Nutrition) (Annex 3.7)

#### 4. Basis- und Berufsausbildung

#### Nepal

Integrated Hill Development Project (regionales Entwicklungsprojekt im ostnepalischen Hügelland): Verbesserung der Land-, Weide- und Forstwirtschaft, Verbesserung der Kommunikationswege; Alphabetisierung der Erwachsenen (Männer und Frauen); Basisgesundheits-; Frauenbildungsprogramme; Ausbildung von Hebammen.

#### Indien

St. Michael Women's Polytechnic in Bihar: Schule für Ausbildung von Sozialarbeiterinnen; allgemeine Berufsausbildung, Schulung von Hausfrauen und Müttern. Schule umfasst 250 Studentinnen; Dorfentwicklungsarbeit durch Absolventinnen des Women's Polytechnic; Frauenförderungsprogramme in den Dörfern.

#### Ober-Volta

Centre de formation de monitrices d'éducation rurale (Annex 3.1)

#### Ecuador

Aufbau von Käsereien in verschiedenen marginalen Gegenden Ecuadors: von den bis heute ausgebildeten Käser sind rund 50% Frauen.

#### Honduras

Ländliches Entwicklungsprojekt in der Region Yoro: angestrebt wird in erster Linie eine Erhöhung der landwirtschaftlichen Produktion und eine Konsolidierung der bestehenden Bauerngruppen.

Der Stellung der Frau in den Gruppen und in den verschiedenen Organisationen wird besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden. Sie soll vermehrt in den Entscheidungs- und Produktionsprozess miteinbezogen werden. Im besonderen ist die technische und finanzielle Unterstützung von produktiven Projekten von Frauengruppen vorgesehen.

5. Sozialdienste

Indien

Soziales Entwicklungsprogramm im Distrikt Bihar: Familien- und Kinderwohlfahrt, lokale Produktion von Nahrungsmitteln für Kinder, Gesundheits- und Ernährungskunde, Ausbildung von Dorfhebammen, Wasserversorgung, Einkommensverbesserung, Kreditwesen, Genossenschaftsbildung, Erwachsenenbildung, Ausbildung von Sozialarbeitern und -betreuern.

Obervolta

Im Rahmen der Aktivitäten des Ministeriums für Soziales und Frauenfragen werden die Gemeinschaftsentwicklung, insbesondere die Ausbildung lokaler Kader gefördert.

## ANNEXE 3.1

PROJET "CENTRE DE FORMATION DE MONITRICES RURALES",  
Haute-Volta

Les autorités voltaïques se sont adressées à la Suisse, il y a quelques années, afin d'obtenir le financement des frais de construction d'un établissement pour la formation de monitrices rurales destinées à animer les Centres de formation de jeunes agriculteurs (CFJA).

L'éducation rurale revêt, pour la Haute-Volta, une importance qu'il n'est pas besoin de souligner. Le taux de scolarité dans ce pays est l'un des plus bas d'Afrique. Seuls 14% des enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés et les filles sont, de plus, très défavorisées par rapport aux garçons; la part déjà élevée du budget de l'Etat consacrée à l'éducation ne peut plus être accrue davantage.

Dans le cadre de ses efforts de rénovation en profondeur de son système d'enseignement, encore très marqué dans son ensemble par le système scolaire français, élitiste et axé sur un savoir plutôt théorique et qui détourne les enfants de la vie rurale plus qu'il ne les y prépare, le Gouvernement voltaïque avait mis sur pied il y a près de 20 ans de nouvelles écoles appelées "Centres d'enseignement rural - CER" qui furent créés dans tout le pays. Il s'agissait de donner aux jeunes une formation liée aux réalités et aux besoins en milieu rural et ainsi de les mettre en mesure d'améliorer les conditions de vie de leur environnement et de participer efficacement au développement rural. Ces CER devaient aussi, à plus long terme, réduire l'exode vers les villes. Ils s'adressaient aux adolescents de 12 ans et plus qui n'avaient pas pu entrer à l'école ordinaire ou en avaient été exclus. Outre l'enseignement de base (alphabétisation et calcul), le programme de trois ans offrait surtout une formation pratique; celle-ci était agricole pour les garçons et, pour les filles, portait principalement sur l'économie ménagère, l'éducation nutritionnelle et sanitaire, la puériculture, les cultures vivrières, le jardinage et le petit élevage.

Il existait il y a une dizaine d'années environ 780 de ces Centres, dont une centaine pour filles. Leur capacité d'accueil se montait à 30'000 élèves (27'000 garçons et 3'000 filles). A compter de 1974, la Haute-Volta procéda à une évaluation de ces CER puis décida d'en réviser les programmes ainsi que d'améliorer les méthodes de formation, tout en conservant les orientations générales. L'encadrement et le recyclage systématique des moniteurs et des monitrices reçurent une attention toute particulière. Les Centres d'éducation rurale devinrent des Centres de formation de jeunes agriculteurs (CFJA).

La formation qui y est dispensée se propose non seulement de rendre les jeunes garçons et filles capables de s'intégrer à leur milieu, aptes à jouer leur rôle de producteurs et à améliorer leur condition de vie grâce aux connaissances acquises mais encore, de développer leurs capacités psycho-intellectuelles de l'initiative et de la responsabilité en vue de leur participation à la transformation indispensable du milieu. Les programmes intègrent les deux aspects de cette formation (professionnelle et psycho-intellectuelle) dans un ensemble fait d'activités pratiques mettant toutes les facultés en jeu. Le village lui-même participe à la gestion du CFJA, ce qui assure l'intégration de ce Centre à la communauté villageoise.

Le même esprit anime la formation des garçons et celle des filles, même si le contenu diffère quelque peu. Les principales autres caractéristiques des CFJA sont les suivantes :

- travail d'équipe conduit par les jeunes eux-mêmes au sein d'une exploitation agricole complète attachée au Centre;
- priorité aux activités pratiques, tout le matin, les connaissances dites instrumentales (alphabétisation, calcul, français) étant limitées à deux heures l'après-midi;
- la langue de communication est celle du village; et c'est la langue régionale qui est la langue d'alphabétisation;

- attention particulière apportée à l'apprentissage de la gestion; réflexion permanente sur le pourquoi et le comment des actions menées;
- suivi des jeunes ayant terminé leur formation dans le cadre de groupements de jeunes agriculteurs (lesquels s'appuient sur des associations traditionnelles).

Afin d'opérer la nécessaire reconversion des esprits et de préparer tout le personnel formateur à l'utilisation des méthodes qu'impliquent les orientations décrites plus haut, toute une série de recyclages ont eu lieu à différents niveaux. La formation de personnel nouveau s'est bien entendu vue accorder une grande importance : trois établissements de formation ont été mis sur pied (CFMR = Centre de formation de moniteurs/monitrices ruraux/ales).

L'un d'entre eux, réalisé à Kamboincé, à côté de l'un des CFMR pour garçons, s'occupe particulièrement de la formation des monitrices et c'est pour sa construction et son équipement que l'aide de la Suisse a été demandée. Réalisé selon une conception s'inspirant des caractéristiques de l'habitat traditionnel et basée sur l'utilisation de matériaux locaux améliorés, ce centre accueille près d'une centaine de monitrices en internats tant pour des cours de formation complets que pour des recyclages. Il a coûté quelque 3 millions de francs suisses. Cette contribution devrait permettre de dynamiser les CFJA féminins et indirectement d'influer positivement sur le pourcentage des filles qui les fréquentent. A plus long terme, cette formation appropriée devrait favoriser la promotion sociale et économique des femmes en Haute-Volta.

## PROJEKT "LIJE REGIONALENTWICKLUNG"

### 1. Einleitung

Die DEH unterstützt gegenwärtig bereits die 3. Phase des Projektes "Lije Regionalentwicklung" (1983-1985), welches von der türkischen privaten Entwicklungsorganisation "Development Foundation of Turkey" in den Regionen von Diyarbakir (Ost-Anatolien) und von Kayseri (Zentral-Anatolien) durchgeführt wird. Bis Ende 1985 wird die Schweiz insgesamt Sfr. 9'088'000.-- in dieses Projektpaket, welches eine integrierte ländliche Entwicklung zum Ziel hat, investiert haben. In mehr als 75 Dörfern werden, je nach Bevölkerungsstruktur, klimatische Lage, Bodenqualität, 3-5 Massnahmen durchgeführt, wobei die Bevölkerung selbst ihre Prioritäten setzen kann.

Der Interventionsfächer ist sehr breit: Teppichknüpferei, Wiederbelebung des Rebbaus, Einführung von verbessertem Weizen- und Gerstensaatgut, Saatgutreinigung, Parasitenbekämpfung im Reb- und Gemüsebau sowie in den Tabakfeldern, Unkrautbekämpfung beim Weizen, Seidenraupenzucht, Kleinbewässerung, Trinkwasserversorgungen, Schafkäseproduktion, Einführung von Fruchtbäumen zwecks Bereicherung der Diät, Verbesserung der lokalen Gross- und Kleinviehrassen und Parasitenkontrolle bei denselben (interne und externe Parasiten).

Die Zielpopulation besteht im Raume Diyarbakir fast ausschliesslich aus Kurden, deren heikle Situation innerhalb des türkischen Staatsgefüges auch in West-Europa bekannt ist. Im Raume Kayseri befinden sich unter den Begünstigten ebenfalls ethnische Minoritäten mit eigener Sprache und Kultur, wie beispielsweise Tscherkessen und Turkmenen.

## 2. Die besondere Berücksichtigung der Situation der Frau im Projekt

Sowohl in Diyarbakir als auch in Kayseri gilt dasselbe: die Frau hat neben ihrer traditionellen Betätigung im Haus und am Herd und neben der Landwirtschaft praktisch keine andere Erwerbschance. Nur ca. 30 % der Mädchen besuchen einige Jahre die Primarschule, praktisch keines eine höhere Schule. Dazu kommt noch, dass die sozialen Kontakte der Frau durch die islamische Tradition stark eingeschränkt werden, d.h. Mädchen ab ca. 14 Jahren verbringen Arbeits- und Ruhezeit nur im engsten Familienkreise. In besonders traditionellen Dörfern ist die Verschleierung noch durchaus üblich.

2.1 Ein Projektsektor richtet sich besonders an Mädchen und junge Frauen: die Teppichknüpferei. In 6 Ausbildungszentren mit 200 Knüpfstühlen werden Mädchen und meistens ledige Frauen in 8-monatigen Kursen in die Geheimnisse des Teppichknüpfens eingeführt. Nach erfolgter Ausbildung wird versucht, die Frauen zuhause weiterknüpfen zu lassen, wobei das Projekt die Zulieferung von Arbeitsmaterial und den Vertrieb des Fertigproduktes weiterhin übernimmt.

2.2 Die Konsequenzen für die Frauen:

- a. das Mädchen oder die Frau erhält einen monatlichen Barlohn, der bald einmal den gesetzlichen Minimallohn für landwirtschaftliche Hilfskräfte übersteigt. Eine geschickte Knüpferrin kann somit ohne weiteres mehr Bargeld verdienen als das Familienhaupt, ja u.U. die alleinige regelmässige Lohnempfängerin sein.
- b. die Frau hat einen neuen Beruf erlernt. Die Familienangehörigen zeigen sich flexibel, lassen die Frau den einträglichen, neuen Beruf ausüben und übernehmen deren traditionelle Aufgaben.

- c. das Projekt vermittelt den Trainees ebenfalls Unterricht im Lesen, Schreiben und Rechnen und stellt einfaches Lesematerial zur Verfügung; die Kluft zwischen Mann und Frau wird dadurch etwas ausgefüllt.
- d. Kurse über Hygiene und Ernährung werden gegenwärtig ebenfalls eingeführt.

Besonders eindrücklich ist der "Befreiungseffekt" dieser Ausbildungszeit auf die Mädchen. Sie können vermehrt Kontakte mit Gleichaltrigen pflegen und kommen aus ihrem Familien-Ghetto heraus. Der Unterschied im Auftreten und Sprechen, das Verhalten gegenüber dem männlichen Geschlecht ist frappant verschieden von jenem der Gleichaltrigen, welche zuhause ihren traditionellen Beschäftigungen nachgehen. Ein Vertreter von DFT meint: sogar wenn die Teppichknüpferei nicht rentabel wäre, müsste man sie wegen ihrem emanzipierenden Effekt gleichwohl weiterführen!

Wie wichtig der "Ausbruch aus dem Familien-Ghetto" für die einzelne Frau ist, zeigt die Beobachtung, dass die fertig ausgebildeten Knüpferrinnen eher an den Zentren weiterarbeiten möchten, als zuhause am eigenen Knüpfstuhl.

- 2.3 Ein weiterer Projektsektor, der die Tätigkeit der Frauen beeinflusst, ist der Bau von gemeinschaftlichen Bade- und Waschanlagen (natürlich streng nach Geschlechtern getrennt). Der Winter ist in Anatolien sehr hart und schneereich und es ist leicht, sich vorzustellen, was für Probleme die Körperhygiene und das Kleiderwaschen verursachen. In den neu errichteten Badhäusern kann auf einfachen Herdstellen im Schutze des Gebäudes heisses Wasser bereitet und die Wäsche besorgt werden. Diese Massnahme stellt sicher eine Arbeitserleichterung für die Frau dar.

2.4 Etwas weniger direkt zugunsten der Frau (in ihrer Rolle als Behüterin der Gesundheit ihrer Kinder) wirkt sich der Bau von qualitativ und quantitativ befriedigenden Dorfwasserversorgungen aus. In einzelnen Fällen wird durch die neuen Anlagen auch die für die Herbeischaffung des Wassers aufzuwendende Zeit vermindert.

## ANNEXE 3.3

PROJET AGRICOLE DE KIBUYE (PAK), RwandaI. Introduction

Il n'est pas aisé de répondre à la question : "qu'est-ce qu'un projet fait pour les femmes ?" sans expliquer auparavant en quelques mots quel rôle et quelles tâches incombent aux femmes dans la société à laquelle elles appartiennent.

Au Rwanda, les hommes sont en général très dominants dans la société rurale qui est la leur et le fait que l'habitat soit très dispersé empêche les femmes de se grouper et de mener une vie entre elles comme c'est le cas dans d'autres pays d'Afrique. Aussi est-il clair qu'un projet de développement ne peut atteindre les femmes et mener des activités qui les intéressent qu'avec l'accord des hommes.

Dans la vie quotidienne, il existe une division sexuelle du travail qui est assez marquée, mais qui n'est pas absolue :

- dans le domaine agricole, les hommes s'occupent principalement des cultures de rente (bananes, café), tandis que les femmes s'occupent plutôt des cultures vivrières; semis, sarclage, battage et stockage sont des tâches féminines, tandis que le labour et la récolte se font en commun;
- l'élevage du gros bétail est plutôt l'affaire des hommes, les femmes interviennent dans le petit élevage (chèvres, porcs, poules);
- la préparation de la nourriture, l'approvisionnement en bois et en eau, le soin aux enfants et l'entretien de l'habitat sont des tâches féminines, tandis que la construction de la maison et des petites infrastructures incombe aux hommes.

Même cette description sommaire montre que les femmes sont très chargées. Elles assument une partie beaucoup plus grande des tâches que les hommes.

## 2. Le projet agricole de Kibuye (PAK)

Ce projet, malgré son nom, est un projet de développement rural intégré qui comporte plusieurs volets :

- la vulgarisation agricole, qui vise d'une part la conservation et l'amélioration des sols, et d'autre part l'augmentation et la diversification de la production agro-pastorale, s'adresse à travers les cadres (techniciens et moniteurs) à toute la population adulte;
- le "Programme eau potable" par le captage de sources et la construction d'adductions d'eau; le projet vise l'approvisionnement en eau potable de la population;
- l'appui aux infrastructures communales : la construction des ponts sur les routes communales qui servent à désenclaver certaines régions, la construction de petits abattoirs sur les marchés importants qui permettent aux bouchers d'abattre le bétail dans des conditions plus hygiéniques, les subventions pour de petites turbines à eau faisant tourner des moulins, etc., s'inscrivent dans ce volet;
- le "Programme CCDFP (Centre Communal de Développement et de Formation Permanente)", qui essaie de coordonner les activités de formation des différents services existants (services agricole, social, forestier, vétérinaire, enseignement primaire, encadrement des coopératives), afin que chaque thème particulier de formation, inscrit dans le cadre du développement rural, touche hommes, femmes et enfants en même temps

- l'appui au service social qui vise à offrir, dans les "Centres sociaux de développement" et dans les "Centres nutritionnels", une formation spécifique aux jeunes filles et aux mères.

Ces activités ont été menées par le projet à partir de 1975, d'abord pendant quelques années dans 4 "zones de développement rurales" englobant ensemble environ 10'000 habitants et, à partir de 1979, dans une région qui s'est agrandie chaque année: en 1982, le projet PAK a travaillé dans 7 communes de la Préfecture de Kibuye qui comptent ensemble environ 280'000 habitants.

### 3. Activités du projet dont les femmes profitent

- Vulgarisation agricole : malgré le rôle important que jouent les femmes dans la production agricole, ce sont principalement les hommes qui participent aux sessions de formation et aux démonstrations. Les femmes ne représentent que 10% des participants. Elles ne se prononcent pas lors des réunions mixtes. Aussi, le projet doit-il trouver d'autres canaux afin de mieux atteindre les femmes.

L'introduction des cultures maraîchères et des arbres fruitiers <sup>1)</sup> a été très appréciée par les femmes, parce que, d'une part, elles ont pu mieux nourrir leur famille et, d'autre part, ont pu réaliser des profits (revenu monétaire) par la vente des surplus.

La plantation des boisements individuels <sup>2)</sup>, enfin, facilitera l'approvisionnement en bois de chauffage d'ici quelques années.

---

1) En 1981, le projet a diffusé environ 60 kgs de semences de légumes, et 200'000 arbres fruitiers.

2) En 1981, le projet a diffusé environ 1'000'000 d'arbres forestiers.

- Eau potable : étant donné que les femmes sont chargées de l'approvisionnement en eau, ce sont elles qui profitent en premier lieu du programme "eau potable" dont l'objectif est que chaque famille puisse trouver de l'eau potable à une distance maximum de 20 minutes à pied; de 1979 à 1982, le projet a réalisé plus de 1'000 captages de sources, ce qui ne manque pas d'alléger la tâche d'un grand nombre de femmes.
- Appui aux infrastructures : mis à part le bénéfice retiré de la construction des moulins, les femmes ne profitent pas spécialement de ces activités. Les diverses infrastructures servent à toute la population. Les moulins allègeront sans aucune doute la tâche des femmes, mais ce programme se trouve encore au stade expérimental.
- Programme CCDFP : la coordination entre les différents services a permis d'introduire des thèmes agricoles dans le programme de formation des jeunes filles dans les "Centres sociaux de développement".
- Appui au service social : le projet a élaboré du matériel didactique sur des thèmes tels la planification des naissances ou la nutrition qui a été mis à la disposition du service social. Ces cadres (assistantes et monitrices) suivent les cours de formation et de recyclage également dans le domaine agricole.

## LAENDLICHES WASSERVERSORGUNGS-PROJEKT IN LESOTHO

### 1. Einleitung

Seit 1978 unterstützt die DEH (Regieprojekt an Helvetas) das Ministerium für ländliche Entwicklung in Lesotho beim Bau von ländlichen Wasserversorgungen. Es handelt sich nicht um ein Projekt, das direkt auf Hilfe für Frauen ausgerichtet ist, jedoch spielen die Frauen eine sehr bedeutende Rolle bei der Realisierung.

Lesotho, das kleine Gebirgsland im südlichen Afrika (Fläche ca. 30'000 km<sup>2</sup>) ist völlig von der südafrikanischen Republik umgeben. Das Land ist zum grossen Teil gebirgig (ca. 4'000 km<sup>2</sup> Ackerland), so dass sich die Bevölkerung von 1,2 Millionen nicht mehr selber ernähren kann. Schon deshalb arbeiten 200'000 Basutho in den Gold- und Diamantenminen in Südafrika. Das macht immerhin 50 % der männlichen Bevölkerung aus (für die Altersstufe 18 - 25 Jahre sogar 80 %).

Diese "migrant workers" verpflichten sich für einige Jahre bei den südafrikanischen Minengesellschaften, in den Dörfern bleiben meistens nur Frauen, Kinder und ältere Männer zurück. Die traditionelle Arbeitsteilung zwischen Mann und Frau ist damit nicht mehr gewährleistet und die Frauen müssen mehr und mehr Aufgaben der abwesenden Männer übernehmen.

Die Basuthodörfer liegen meistens am Berghang. Dies hat einerseits traditionellen Ursprung für die Dorfverteidigung, andererseits wird somit nicht das äusserst knappe landwirtschaftlich benutzbare Land beansprucht. Es ist die Aufgabe der Frauen und Mädchen, das Wasser von der Quelle ins Dorf zu tragen. Die guten Quellen liegen einige 100 Meter über den Dörfern am Rande der

Hochplateaus und sind somit ausser Reichweite. Deshalb werden die Quellen am Bergfuss verwendet. Wo keine Quellen vorhanden sind, schöpfen die Frauen das Wasser aus Flüssen, Teichen etc. Im Durchschnitt benötigen die Basuthofrauen etwa 3 - 4 Stunden täglich für diese Arbeit. Das Ministerium für ländliche Entwicklung hat sich als Ziel die Verbesserung der Lebensbedingungen der ländlichen Bevölkerung vorgenommen. Der Wille der Selbsthilfe der Landbevölkerung soll durch Unterstützungsmassnahmen der Regierung unterstützt werden. Dabei stehen folgende Möglichkeiten offen: Ländlicher Strassenbau, Bau von Furten, Fussgängerbrücken, Erosionsschutz, Gemüsegarten, Bau von Kliniken und Trinkwasservorsorgungen.

## 2. Das Projekt

Jedes Dorf hat das Anrecht, beim Ministerium für die Unterstützung beim Bau ihrer Wasserversorgung anzufragen. Grundvoraussetzung ist, dass die Dorfbevölkerung ein Wasserversorgungskomitee gegründet hat und willig ist, ihren Anteil der Arbeit (Gräben ausheben, Materialtransport etc.) durch unbezahlte Selbsthilfe beizutragen, die Regierung stellt das Fachpersonal für Vermessung, Planung und Bau sowie das notwendige Material zur Verfügung.

Seit 1978 hat das Ministerium 130 Wasserversorgungsprojekte gebaut, die etwa 300 Dörfer oder 75'000 Personen mit genügend und gutem Wasser versorgen. Die durchschnittliche Bauzeit beträgt etwa 12 Monate und jeder Dorfbewohner arbeitet im Durchschnitt einen Tag pro Woche auf dem Projekt.

Das Verhältnis von Frauen zu Männern in den Dörfern liegt bei 2 : 1 ; dieses Verhältnis verschiebt sich bei der Bevölkerung im Arbeitsalter auf 5 : 1 bis 10 : 1; das heisst, dass der ganze Beitrag des Dorfes praktisch nur von den Frauen geleistet wird.

Das jetzige Arbeitsvolumen der Village Water Supply Section liegt bei etwa 120 Dörfern pro Jahr - 1000 Dörfer stehen im Moment noch auf der Warteliste. Dies zeigt, welche Bedeutung die Basuthofrauen einer Wasserversorgung beimessen. Nach anfänglichen Motivationsschwierigkeiten entwickelte sich die Zusammenarbeit sehr positiv und die Mitarbeit der Dorfbevölkerung entsprach in den meisten Fällen unseren Erwartungen. Das Wasserversorgungskomitee der Vertreter des Dorfes beteiligt sich aktiv an der Realisierung des Projektes, von der Planung bis zum Bauabschluss. Im Normalfall wird ein Reservoir oberhalb des Dorfes erstellt (Zuleitung von Quelle-Gravitation oder Bohrloch-Pumpe) und das Wasser wird durch Zapfstellen an strategischen Orten im Dorf an die Bevölkerung verteilt. Schon bald entwickelte sich die Idee von Waschplätzen im Dorf, wo die Frauen ihre Wäsche waschen können. Seit etwa zwei Jahren werden in Dörfern mit guter Dorfbeteiligung einige Zapfstellen durch Waschröge ersetzt, die äusserst rege benützt werden.

### 3. Die Situation der Frau im Projekt

Die Wasserversorgung wird wenn möglich so konzipiert, dass das nötige Wasser z.B. auch für Kliniken, Schulhäuser, Gemüsegartenbewässerung zur Verfügung steht. Die Arbeit in der "Village Water Supply Section" ist ein wichtiger Bestandteil der Zielsetzungen des Ministeriums für ländliche Entwicklung geworden: Nämlich der ländlichen Bevölkerung zu zeigen, wie sie ihre Lebensverhältnisse durch Eigeninitiative und Selbsthilfe bedeutend verbessern kann.

Wie schon oben beschrieben, werden ländliche Entwicklungsprojekte in Lesotho vorwiegend durch Frauen motiviert und auch durchgeführt. Die Verbesserung der ländlichen Lebensbedingungen scheint das Hauptanliegen der Basuthofrauen zu sein, so dass vermehrt Folgeprojekte nach der Fertigstellung der Wasserversorgung an die Hand genommen wurden.

Dass der Wille zur Verbesserung vorhanden ist, haben uns die Basuthofrauen in den vergangenen 5 Jahren gezeigt.

## ANNEXE 3.5

## AUFBAU EINER BASISGESUNDHEITSVERSORGUNG IN DEN DISTRIKTEN OUESSE UND TCHAOUROU, Bénin

### 1. Einleitung

Die Schweiz unterstützt Benin im Aufbau eines Gesundheitsversorgungs-Netzes in zwei von insgesamt 84 Distrikten. Dadurch soll die Grundversorgung einer bisher benachteiligten ländlichen Bevölkerung sowohl in präventiver wie kurativer Hinsicht sichergestellt werden. Es sind vor allem Frauen mit ihren Kindern, die vom Projekt profitieren, obwohl es sich an die ganze Bevölkerung richtet.

Im Rahmen der WHO-Kampagne "Gesundheit für Alle im Jahre 2000" plant Benin, seinen Gesundheitsdienst langfristig auszubauen und seinen 3 1/2 Millionen Einwohnern, die zum überwiegenden Teil im ländlichen Raum leben, Zugang zu einer optimalen Gesundheitsversorgung zu verschaffen.

In seinem Vorhaben ist das Land auf die fachliche und finanzielle Mitarbeit des Auslandes angewiesen.

Da dem nationalen Gesundheitsdienst in Benin nur ein sehr beschränktes Budget zur Verfügung steht und im Durchschnitt ein Arzt auf 30'000 und ein Krankenpfleger auf 3'000 Bewohner kommt, sind dem Ausbau des kurativen Sektors enge Grenzen gesetzt. Grosse Bedeutung kommt deshalb dem Präventivsektor zu.

Der pyramidale Aufbau des Gesundheitswesens stützt sich auf ein Netz von Sanitätsposten und Geburtsstationen in den Dörfern ab, die durch eigens ausgebildete Dorfbewohner betreut werden. (Die Kosten für diese unterste Stufe der Gesundheitsversorgung gehen im Prinzip zu Lasten der Dorfbevölkerung, die dafür ein Dorf-Gesundheitskomitee bildet). Das staatlich finanzierte Gesundheitswesen setzt sodann auf Gemeindeebene ein, wo Dispensarien und Mütterberatungs- und Geburtsstationen durch diplomierte Krankenpfleger und Hebammen geführt werden. Erst auf Bezirksebene findet sich ein kleines Spital mit den wichtigsten Abteilungen unter ärztlicher Betreuung.

Wichtig für das gute Funktionieren dieses Systems sind eine enge Zusammenarbeit zwischen medizinischem Personal und Dorfhelfern (grösstenteils Frauen) eine zuverlässige Belieferung der Gesundheitsstationen mit Basismedikamenten, eine umfassende Gesundheits-erziehung auf allen Ebenen und Durchführung von Präventivmassnahmen (Hygiene, Wasserversorgung, Impfkampagnen) nebst kurativer Behandlung. Ebenfalls wird der Einbezug traditioneller Heilpraktiken angestrebt. Zusammenarbeit wird auch zwischen verschiedene Dienststellen gefördert (z.B. Gesundheitswesen, Sozialfürsorge, Erziehungswesen, ländliche Entwicklung, etc.) um die Probleme möglichst integriert und koordiniert anzugehen.

## 2. Der Schweizer Beitrag zum Projekt

Der Schweizer Beitrag umfasst die Renovation, respektive Erweiterung durch Neubauten von vorläufig 1 (später 2) Distriktspitälern und fünf (später 11) kommunalen Gesundheitszentren. Auf Dorfebene sollen die von der lokalen Bevölkerung erstellten Gesundheitsposten ausgerüstet und mit einem Grundstock an Medikamenten versehen werden. Ein wichtiger Projektteil ist die Aus- und Weiterbildung der Dorf-Gesundheitshelfer(innen) sowie ihre regelmässige Betreuung durch das medizinische Personal, wofür Fahrzeuge zur Verfügung gestellt werden.

Für die Durchführung von Impfkampagnen muss ferner eine Kühlkette aufgebaut werden.

Grosse Wichtigkeit wird namentlich der Verbesserung der hygienischen Bedingungen beigemessen. Dank einer Solidaritätskampagne der COOP-Schweiz wird ein gross angelegtes Wasserversorgungsprogramm ermöglicht, das Voraussetzung für verbesserte Lebensbedingungen - und damit für einen besseren Gesundheitszustand der Bevölkerung - in den Dörfern bildet. Begleitet wird dieses Programm durch Sanierung der hygienischen Anlagen und durch Gesundheitserziehung an Schulen und in den Dörfern.

Drei Schweizer Fachkräfte (1 Aerztin, 1 Baufachmann und 1 Hydrogeologe) sind mit der Durchführung dieses Programmes in Zusammenarbeit mit den Beniner Verantwortlichen betraut.

## PROGRAMME DE PUIITS AU HONDURAS

3. Die besondere Berücksichtigung der Situation der Frau im Projekt

Obwohl Gesundheitsversorgung und -vorsorge allen Bevölkerungsschichten gleichermaßen zugänglich sein soll, werden die Frauen am meisten davon profitieren. Auf ihnen lastet auch die Hauptverantwortung für den guten Gesundheitszustand ihrer Familien. Sogenannte PMI-Programme (Protection maternelle et infantile) richten sich an die Mütter und ihre Kleinkinder, wobei der Ernährungs- und Gesundheitszustand von Schwangeren, Müttern und Kindern überwacht wird und Gesundheitserziehung, Ernährungsberatung sowie auch Familienplanung durchgeführt wird.

Die grösste Erleichterung für die Frauen wird das Brunnenbauprogramm bringen. Vorgesehen sind vorläufig 35 Bohrbrunnen, die den Dörfern ganzjährig genügend sauberes Trinkwasser verschaffen. Dies ist denn auch ein Hauptanliegen der Dorfbevölkerung - insbesondere der Frauen - die durch die erleichterte Wasserbeschaffung wesentlich entlastet werden. Ihre Arbeitskraft können sie so sinnvoller einsetzen für Nahrungsmittelproduktion und -verarbeitung, für Kindererziehung und eigene Interessen (z.B. Alphabetisierungskurse etc).

Unter den Gesundheitshelfern in den Dörfern sind ein grosser Teil Frauen, die zu Geburtshelferinnen ausgebildet werden, und denen dadurch eine wichtige Rolle zukommt.

Les aspects sanitaires ne doivent pas être sous-estimés: en effet, un approvisionnement régulier en eau de qualité bactériologique adéquate diminue considérablement les risques de maladies gastro-intestinales, très fréquentes dans la population infantile. Il va donc sans dire que c'est pour les femmes-mères, non seulement un soulagement en moins (leurs enfants sont moins souvent malades) mais surtout l'occasion de retrouver un certain espoir face à la vie, puisque le nombre des enfants mourant avant d'avoir atteint leur première année est en importante diminution. Par ailleurs, les puits communs sont autant de lieux de rencontre où se retrouvent les femmes de la communauté. Sous cet angle-là également la qualité de la vie est positivement influencée par ce programme.

## ANNEXE 3.6

PROGRAMME DE PUIITS AU HONDURAS

La quête quotidienne d'eau potable par les femmes des pays en développement est un thème hélas bien connu. La DDA participe à un programme d'installation de puits commun (un puits pour 10 familles) au Honduras. Ce pays figure dans le groupe des pays les plus défavorisés d'Amérique latine pour ce qui est de l'approvisionnement public en eau potable en zones rurales.

L'OMS estimait en 1974, sans doute de façon optimiste, à un minimum de 45 litres la consommation journalière souhaitable par habitant dans les zones rurales. Selon ce critère, seuls 17% de la population rurale hondurienne bénéficiaient cette année-là d'un approvisionnement en eau de qualité bactériologique adéquate et en quantité suffisante. Cette situation entraîne de nombreuses conséquences et touche en premier lieu les femmes et les enfants puisque c'est sur eux que repose tout le système d'approvisionnement. Le transport de l'eau suppose un énorme effort, sans cesse recommencé, et ce sont finalement des sommes d'énergie considérables qui sont investies dans ce travail quotidien. Cette tâche est d'autant plus pénible que la femme hondurienne, durant une grande partie de sa vie, est en état quasi permanent de grossesse.

Le programme de puits communs a un impact très net sur la vie des communautés rurales prises dans leur ensemble, même si ce sont les femmes et les enfants qui bénéficient au premier chef du gain de temps et d'énergie appréciable qui en résulte.

Les aspects sanitaires ne doivent pas être sous-estimés : en effet, un approvisionnement régulier en eau de qualité bactériologique adéquate diminue considérablement les risques de maladies gastro-intestinales, très fréquentes dans la population infantine. Il va donc sans dire que c'est pour les femmes-mères, non seulement un souci en moins (leurs enfants sont moins souvent malades) mais surtout l'occasion de retrouver un certain espoir face à la vie, puisque le nombre des enfants mourant avant d'avoir atteint leur première année est en importante diminution. Par ailleurs, les puits communs sont autant de lieux de rencontre où se retrouvent les femmes de la communauté. Sous cet angle-là également la qualité de la vie est positivement influencée par ce programme.

## ANNEXE 3.7

PROGRAMME NUTRITIONNEL A JAVA (UNICEF)

De 1980 à 1983, la DDA a mis plus de 6 millions de francs à la disposition de l'UNICEF en appui à un grand programme de coopération destiné à améliorer l'alimentation familiale et à lutter contre les principales carences nutritionnelles de la population indonésienne. Ce programme (UPGK = amélioration de la nutrition familiale) intéresse les femmes non seulement en tant que mères de famille, mais encore en tant qu'adultes responsables de leur propre santé et hygiène de vie, ainsi que de celle de leurs proches immédiats : en effet, si la santé des enfants de moins de 5 ans est au centre des préoccupations du projet, il va de soi qu'une sensibilisation des mères et, occasionnellement, des pères, aux avantages d'une meilleure nutrition profite à toute la famille.

Ce programme repose sur une approche multisectorielle des problèmes de santé et de développement social; c'est ainsi que les Ministères de la Santé, de l'Agriculture et des Religions, ainsi que la Commission nationale pour la planification des naissances (BKKBN) participent conjointement à sa mise en oeuvre.

L'accent est mis sur la formation de "cadres motivateurs" pour les 15'000 villages de Java qui sont touchés grâce à la contribution suisse au projet. Nombre de ces cadres sont des femmes dont certaines sont (ou ont été) également des motivatrices pour le programme de planification des naissances. Les activités en faveur des populations concernées couvrent :

- le pesage des bébés et enfants de moins de 5 ans,
- le dépistage des carences et information y relative,
- la distribution de capsules de vitamine A,
- la distribution de tablettes de fer,
- l'iodinisation du sel,

- 2 -

- la réhydratation des petits enfants,
- les conseils en matière de nutrition préventive.

En conclusion, il ne s'agit donc pas là d'un programme dont les objectifs visent directement à l'amélioration de la condition féminine; mais l'impact indirect de ce projet contribue sans aucun doute à la prise de conscience des femmes, des jeunes filles et finalement de la communauté villageoise tout entière de l'importance d'un volet essentiel des besoins élémentaires. De plus, les femmes javanaises ne sont pas seulement bénéficiaires de ce programme : elles en sont aussi, pour une part au moins, les acteurs.

## ANNEXE 3.8

LE PROJET D'IRRIGATION "SUMANI" A OUEST-SUMATRA

Dans le cadre d'un projet de développement rural à Ouest-Sumatra, entrepris par la DDA en coopération avec le Département indonésien des travaux publics et dont le volet le plus important concerne le développement de la culture du riz grâce à l'irrigation, une activité essentielle consiste à motiver les paysans en vue de leur organisation au sein d'associations (de type coopératif) d'utilisateurs d'eau. Or, le rôle des femmes dans ce projet revêt une grande importance, comme on le verra, alors même que ni les activités de la DDA, ni celles du Gouvernement local n'ont pour tâche spécifique de le promouvoir.

Il convient de rappeler que la société traditionnelle Minangkabau, qui occupe le centre de la Province d'Ouest-Sumatra, connaît un régime complexe de droit successoral coutumier de caractère matri-linéaire, sans qu'il s'agisse pour autant d'une société à proprement parler matriarcale. Le rôle des femmes y est, par voie de conséquence, prépondérant dans de nombreux domaines touchant à la propriété terrienne et à l'organisation de la vie sociale. Les arrangements auxquels il doit être procédé entre clans (ou à l'intérieur de ceux-ci) en vue du partage de terres pour la construction des canaux dans le périmètre du projet ou encore de la création d'associations coopératives pour la distribution d'eau, ne sauraient d'aucune manière se faire sans la participation active et nécessaire des femmes.

Nous mentionnons ici ce projet, alors même que l'apport de la DDA en faveur de la promotion de la femme y est pratiquement nul, parce que nous tenons à mettre en évidence le fait que, lors de la phase préparatoire du projet comme au cours de sa mise en oeuvre, les deux Gouvernements impliqués ont dû tenir compte du fait social très important que représente le rôle particulièrement actif joué par les femmes Minang au sein de leur société.

Ce paramètre ne pouvait être négligé au risque de fausser grossièrement l'analyse; c'est ainsi que, lors d'enquêtes de terrain préliminaires, plusieurs paysans interrogés dans les rizières répondaient systématiquement par la négative à la question qui leur était posée : "Etes-vous propriétaire du champ que vous labourez ?"; un observateur mal préparé et qui se serait contenté de cette première réponse aurait pu en tirer hâtivement des conclusions incorrectes concernant la structure de la propriété foncière, puisque la poursuite du dialogue avec ces mêmes paysans nous apprenait que "Non ! Je ne suis pas propriétaire du terrain; il appartient à ma femme... (ou à ma tante...) !". Même prudence quant à la réponse reçue à la question adressée à un paysan (homme) : "De quel village êtes-vous ?": elle ne peut être qu'ambiguë pour un occidental, le jeune homme marié quittant le toit de sa mère pour aller vivre sous celui de la famille de sa femme.

En étudiant ce projet, la DDA s'est efforcée, d'entrée de cause, de ne pas introduire d'éléments exogènes susceptibles de perturber ces mécanismes sociaux traditionnels au demeurant riches en ressorts utiles à la poursuite des buts envisagés. C'est ainsi que les réunions de paysans qui devaient convaincre les clans de la nécessité de procéder à certains réaménagements des périmètres des rizières, en raison du percement de grands canaux et de contraintes de la distribution intermittente de l'eau par pompes motorisées, se tinrent de manière tout à fait traditionnelle, c'est-à-dire avec la participation très active des femmes.

De même, lorsque furent discutées les modifications du rythme de la production rizicole que ces nouvelles méthodes rendaient possibles (passage d'une récolte par an à cinq récoltes en deux ans), les femmes furent les premières sensibilisées, attendu que ce sont elles qui plantent puis repiquent le riz avant de participer activement à la moisson.

Rechtsw. 21. Nov. 1983  
Dok. Nr. 1000

Il ne s'agit pas d'exagérer le rôle joué par la structure matrilinéaire traditionnelle dans ce processus de modernisation de la vie rurale en pays Minangkabau; il reste limité; la politique et, singulièrement, l'administration locale sont l'affaire des hommes, même si de nombreuses femmes Minang (telle cette homologue de notre expert agro-économiste) accèdent à des postes à responsabilités moyennes.

Même si la réalité de la mise en oeuvre du projet a montré que les impératifs de la politique locale peuvent interférer avec la volonté d'une action concertée dans le cadre traditionnel, le rôle de la DDA n'en a pas moins été d'utiliser au mieux le potentiel offert par cette structure traditionnelle et de s'efforcer de ne rien entreprendre qui n'aille à son encontre. Jusqu'ici la société Minangkabau, comme le projet lui-même, ont d'ailleurs pu s'accomoder de ce dualisme et les femmes continuent à jouer activement le rôle qui est le leur.

- Das Amt für Bundesbauten wird ermächtigt, den für dieses Kaufgeschäft erforderlichen Betrag von 1'940'000 Franken dem Sennelobjektkredit Nr. 0204.83 für unvorhergesehenen und unaufschiebbaren Liegenschaftskäufe für die schweizerischen Vertretungen im Ausland zu belasten. Die Zahlungen gehen zulasten der Rubrik 314.501.03 "Liegenschaftserwerb". Die erforderlichen Verpflichtungs- und Zahlungskredite sind im Voranschlag berücksichtigt.
- Das Departement für auswärtige Angelegenheiten wird ermächtigt, zum gegebenen Zeitpunkt die bundeseigene Residenz des an der Calle Ortega y Gasset 77 in Madrid gelegenen Gebäudes, welche das 8. und 9. Stockwerk umfasst, in Eivernhäusern mit dem Amt für Bundesbauten und der eidgenössischen Finanzverwaltung zum bestmöglichen Preis zu verkaufen.
- Die Bundeskanzlei wird beauftragt, die Vollmacht für Herrn Pierre Cuénoud, Schweizerischer Botschafter in Spanien, auszustellen.

Protokollauszug an:  
Name / C mit Vorname

Nr.	N.N.	Del.	Ans.	Stimm.
1		ETA	100	100
2		ED	100	100
3		ELPO		
4		EMO		
5		EPD	100	100
6		ESD	100	100
7		EPGD		
8		SE	100	100
9		EPD	100	100
10		EPD	100	100

Für getrauen Auszug,  
der Protokollführer